

Ce qu'il faut savoir

Nous accueillons en séjours de vacances non médicalisés, des adultes en situation de handicap, sans trouble du comportement nécessitant un encadrement individuel, ni appareillage spécifique (type lit médicalisé, lève-malade...).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Assurance garantie annulation séjour optionnelle (voir conditions page 25)

ATTENTION : L'assurance annulation s'active à la réception d'une lettre recommandée accompagnée d'un certificat médical énonçant les raisons médicales de l'annulation, à transmettre dans les 48 heures, sous peine de déchéance, (le cachet de la poste faisant foi). Le dossier annulation est alors traité par nos services. Sans réception du certificat médical dans les temps, l'intégralité du séjour reste dû à l'association ORLOJE.

Annulation	Plus de 45 jours	Entre 44 et 21 jours	Entre 20 et 10 jours	Moins de 10 jours
Prise en charge par la MAIF	30%	50%	80%	100%

Formalités

Fournir avant le séjour les documents suivants : ordonnance, carte invalidité, carte vitale et attestation, mutuelle, carte d'identité.

INFORMATIONS MEDICALES

Traitement médicaux

Il est exigé que les traitements médicamenteux (hors injection) soient conditionnés dans un pilulier nominatif préparé avant le séjour par des personnes habilitées.

L'ordonnance dactylographiée sera remise à ORLOJE au plus tard le jour du départ. Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance. Pour les personnes incontinentes, prévoir alaise et protections en nombre suffisant.

Soins infirmiers

Dans le cas où un vacancier a besoin de soins médicalisés (injections, pansements...) pendant son séjour, nous vous demandons de prendre contact avec ORLOJE. Nous vous indiquerons les coordonnées du cabinet infirmier le plus proche du séjour, afin que vous preniez le premier rendez-vous. Ensuite, vous devez nous confirmer par mail la date et l'heure du rendez-vous.

Renseignements médicaux concernant l'adulte

Veiller à nous informer par mail ou par téléphone de toute évolution de l'état de santé du vacancier ou des renseignements médicaux (intervention d'infirmière, besoins supplémentaires, régime alimentaire...) entre la période d'inscription et le début du séjour.

INFORMATIONS SEJOURS

Restauration sur les séjours

Nous distinguons 2 types de restauration :

- Cuisine hôtelière : les repas sont préparés et servis par l'établissement d'accueil.
- Cuisine familiale : les repas sont préparés et servis par l'équipe d'encadrement avec la possibilité d'une participation des vacanciers à leurs demandes.

Suggestion de visites et de loisirs

Les visites et les loisirs (autre que les activités prévues) mentionnés sur les séjours sont des suggestions. Elles permettent aux vacanciers et aux équipes qui encadrent d'établir un programme d'activité, en cours de séjour.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'argent de poche

L'adulte peut emporter de l'argent de poche. La somme de 20 € par semaine nous semble suffisante. L'association peut accepter de gérer l'argent de poche du participant, à la condition expresse que la demande et le transfert par chèque ou par virement sur le compte de l'association soient effectués au moins 45 jours avant la date de départ.

Permanence 24h/24h

L'association ORLOJE assure durant toute la durée des séjours une permanence 7j/7j et 24h/24h en lien avec les équipes.

Trousseau

Vous pouvez retrouver le trousseau conseil sur notre site internet en suivant le lien « Séjour adapté » et « Informations pratiques ».

Convoyages

Départs et retours des séjours

Deux possibilités vous sont proposées :

> **Convoyage réalisé par ORLOJE (en option).** Vous trouverez les tarifs ci-dessous. Si vous optez pour un convoyage mis en place par ORLOJE, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer lors de l'inscription votre souhait en ce qui concerne le convoyage en précisant la ville de départ et celle de retour, parmi les lieux proposés dans le tableau ci-dessous.

> **Acheminement des participants par vos propres soins, directement sur le lieu du séjour.** Nous vous demandons de l'indiquer lors de l'inscription en précisant que vous ne souhaitez « pas de convoyage ».

- Les transports se déroulent en minibus (adapté pour les personnes à mobilité réduite) ou en voiture.
- Les départs sont, en règle générale, organisés en matinée.
- Les convocations sont adressées au plus tard trois semaines avant la date de départ mentionnant les coordonnées du lieu, les dates, heures du départ et du retour.
- Les personnes devront se munir d'un repas froid (uniquement pour le déjeuner) et du traitement médicamenteux conditionné, pour le voyage aller.

Villes proposées :

03410 PRÉMILHAT	60280 VENETTE
16210 CHALAIS	62880 VENDIN-LE-VIEIL
16430 CHAMPNIERS	72560 CHANGÉ
17440 AYTRÉ	75015 PARIS 15 ^{ème}
17700 SURGÈRES	77100 NANTEUILLES-MEAUX
18570 SUBDRAY	78120 RAMBOUILLET
19100 BRIVE	78630 BURES MORAINVILLIERS
28190 COURVILLE SUR EURE	79260 LA CRÈCHE
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS	79300 BRESSUIRE
33240 ST ANDRÉE DE CUBZAC	85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF
36100 ISSOUDUN	86000 POITIERS
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS	87000 LIMOGES
41100 AZÉ	91700 STE GENEVIÈVE DES BOIS
44340 BOUGUENAI	92110 CLICHY
45160 OLIVET	93370 MONTFERMEIL
49300 CHOLET	94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

Distance	
lieux de départ / lieux de séjour	Coûts aller/retour

- de 50 km57 €
De 51 à 100 km67 €
De 101 à 150 km77 €
De 151 à 200 km103 €
De 201 à 250 km131 €
De 251 à 300 km158 €
De 301 à 350 km180 €
De 351 à 400 km195 €
De 401 à 450 km228 €
De 451 à 500 km249 €
De 501 à 550 km283 €
De 551 à 600 km305 €
De 601 à 650 km327 €
De 651 à 700 km347 €
De 701 à 750 km369 €
De 751 à 800 km390 €
De 801 à 850 km410 €